



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 21 octobre 2016

N° 2016-584

Convocation du 14 octobre 2016

Aujourd'hui vendredi 21 octobre 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Alain DAVID
Mme Anne BREZILLON à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Max GUICHARD
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Nathalie DELATTRE
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Thierry MILLET à M. Dominique ALCALA
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h15
M. Michel LABARDIN à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h50
M. Patrick PUJOL à M. Nicolas FLORIAN à partir de 11h25
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne WALRYCK jusqu'à 10h30
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Christine BOST à partir de 12h20
M. Jean-Pierre TURON à M. Michel HERITIE jusqu'à 11h15
M. Erick AOUIZERATE à M. Didier CAZABONNE jusqu'à 10h20
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Florence FORZY-RAFFARD jusqu'à 10h10
Mme Brigitte COLLET à Mme Chantal CHABBAT jusqu'à 10h15
M. Jean-Louis DAVID à Mme Emmanuelle CUNY jusqu'à 10h20
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOYE à partir de 11h40
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Anne WALRYCK à partir de 11h45
M. Marik FETOUEH à M. Yohan DAVID à partir de 11h50
Mme Magali FRONZES à M. Marik FETOUEH jusqu'à 10h10
M. Jacques GUICHOUX à Mme Isabelle BOUDINEAU à partir de 11h50
Mme Martine JARDINE à M. DELLU jusqu'à 10h45 et à partir de 11h50
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO à partir de 9h45
Mme Christine PEYRE à M. Nicolas FLORIAN à partir de 11h55
Mme Arielle PIAZZA à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 10h40
M. Fabien ROBERT à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 10h15
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h35
Mme Elizabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 11h30 et M. Jacques PADIE à partir de 11h50

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 21 octobre 2016 Direction générale Valorisation du territoire Mission stratégie territoriale et ingénierie	Délibération N° 2016-584
--	---	---

Observatoire de l'immobilier d'entreprise de Bordeaux (OIEB). Représentation de Bordeaux Métropole au Conseil d'administration - Désignation - Autorisation

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'Observatoire de l'immobilier d'entreprise de Bordeaux (OIEB) est une association fédérant les professionnels de l'immobilier d'entreprise locaux et nationaux (parmi lesquels 10 commercialisateurs, 5 gestionnaires d'actifs, 2 experts immobiliers, et 17 promoteurs), un aménageur l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux-Euratlantique), deux bailleurs sociaux (Domofrance et Vilogia), la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux (CCIB), et des collectivités territoriales (Bordeaux Métropole, communes de Bègles, Bordeaux, Mérignac et Pessac).

Les activités de l'OIEB portent sur :

- le recueil, l'analyse et la publication des données de marché,
- l'organisation « Rencontres Investisseurs » et la participation du Salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI) et du Marché international de l'immobilier (MIPIM) à des manifestations de promotion de la Métropole auprès des professionnels de l'immobilier,
- depuis le début de l'année 2016, à travers le groupe de réflexion « l'OIEB demain », la contribution aux réflexions sur les enjeux du marché immobilier bordelais et à la construction de solutions.

Il s'agit ainsi d'un partenaire privilégié des politiques de développement portées par Bordeaux Métropole.

Gouvernance de l'OIEB

Les instances dirigeantes de l'OIEB sont constituées de l'Assemblée générale (AG qui se réunit a minima une fois par an), le Conseil d'administration (CA compétent pour prendre toute décision non réservée à l'Assemblée générale), et le Bureau (qui prépare et met en œuvre les décisions de l'AG et du CA).

Le CA assure en particulier les responsabilités suivantes :

- il définit la politique et les orientations générales de l'association. Il peut constituer des commissions de travail spécialisées suivant les modalités prévues au règlement intérieur,
- il statue sur l'admission et l'exclusion des membres,
- il décide de l'acquisition et de la cession de tous biens meubles et objets mobiliers, fait effectuer toutes réparations, tous travaux et agencements, achète et vend tous titres et valeurs,
- il prend à bail et acquiert tout immeuble nécessaire à la réalisation de l'objet de l'association, confère tous baux et hypothèques sur les immeubles de l'association, procède à la vente ou l'échange desdits immeubles, effectue tous emprunts et accorde toutes garanties et suretés,
- il arrête les grandes lignes d'actions de communication et de relations publiques,
- il arrête les budgets et contrôle leur exécution,
- il arrête les comptes de l'exercice clos, affecte le résultat, établit les convocations aux assemblées générales et fixe leur ordre du jour,
- il nomme les membres du bureau et met fin à leurs fonctions,
- il nomme éventuellement la personne chargée d'exécuter la politique arrêtée et met fin à ses fonctions, il précise la nature de ses fonctions et l'étendue de ses pouvoirs,
- il propose le cas échéant à l'assemblée générale la nomination des commissaires aux comptes, titulaires et suppléants,
- il approuve, le cas échéant, le règlement intérieur de l'association,
- il autorise les actes et engagements dépassant le cadre des pouvoirs propres du Président et peut consentir à un administrateur toute délégation de pouvoirs pour une mission déterminée,
- il se prononce sur les projets de conventions visées à l'article L.612-5 du Code de commerce qui lui sont soumis par le Président,
- il peut investir des délégués ou des commissions chargés de le représenter et de développer l'action de l'association.

Le CA est composé de 9 membres élus par l'Assemblée générale comme suit :

- le Président de l'association (de droit),
- 1 administrateur de la CCIB (de droit),
- 2 administrateurs issus des membres institutionnels autres que la CCIB (élus par l'AG),
- 4 administrateurs issus des membres privés (élus par l'AG),
- 1 administrateur issu des membres personnes qualifiées (élu par l'AG).

Budget 2016 et participation de Bordeaux Métropole

Le budget 2016 de l'OIEB prévoit 66 657,00 € HT de dépenses pour 67 539,50 € HT de recettes. L'association est financée à 75% par les cotisations de ses adhérents, qui s'élèvent à 950,00 € HT (1 140,00 € TTC).

Bordeaux Métropole contribue au financement de l'OIEB à hauteur de sa cotisation, mais aussi via le programme d'action de l'a'urba qui mobilise des jours de travail pour collecter et analyser les données de marché.

L'OIEB participe de son côté au financement du Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM) organisé par Bordeaux Métropole, en prenant à sa charge certaines manifestations.

Evolution de la représentation de Bordeaux Métropole

Au regard de la dimension métropolitaine des questions immobilières et de l'évolution du statut de notre établissement public, l'Assemblée générale de l'OIEB a désigné le 4 juillet dernier le représentant de Bordeaux Métropole comme membre du CA en lieu et place du représentant de la ville de Bordeaux.

Précisons que l'OIEB prévoit que ses membres peuvent donner pouvoir à un tiers (qui pourra être un élu ou un membre des services de Bordeaux Métropole) en cas d'indisponibilité.

L'objet de la présente délibération est donc de désigner le représentant de Bordeaux Métropole dans les instances de l'OIEB.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'Observatoire de l'immobilier d'entreprise de Bordeaux contribue de par ses activités au développement économique et au rayonnement de la Métropole,

DECIDE

Article unique : de désigner Madame Elizabeth Touton pour représenter Bordeaux Métropole au sein des instances de l'Observatoire de l'Immobilier d'entreprise de Bordeaux, notamment l'Assemblée générale et le Conseil d'administration.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité – Désignation effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 octobre 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 7 NOVEMBRE 2016	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,
PUBLIÉ LE : 7 NOVEMBRE 2016	Madame Virginie CALMELS